

**CERTIFICAT DE CONFORMITE EUROPEEN
VÉHICULES COMPLETS**
Le soussigné J.F. PERRIN, représentant des AUTOMOBILES PEUGEOT,
certifie par la présente que le véhicule:



- 0.1. Marque (raison sociale du constructeur) : PEUGEOT
- 0.2. Type : L
- Variante : C
- Version : BHXH-R2B000
- 0.2.1. Nom commercial : 308
- 0.4. Catégorie de véhicule : M1
- 0.5. Raison sociale et adresse du constructeur : AUTOMOBILES PEUGEOT
75 Avenue de la Grande Armée 75116 PARIS (France)
- 0.6. Emplacement et méthode de fixation des plaques réglementaires : MONTANT DE PORTE CENTRAL DROIT -
auto-adhésive
- Emplacement du numéro d'identification du véhicule : COMPARTIMENT MOTEUR AVANT
- 0.9. Nom et adresse du mandataire du constructeur (le cas échéant) : /
- 0.10. Numéro d'identification du véhicule : VF3LCBHXHHS172046

est conforme à tous égards au type décrit dans la réception e2*2007/46*0405*12 délivrée le 11/12/2015 et peut être immatriculé à titre permanent dans les Etats membres dans lesquels la conduite est à droite et qui utilisent les unités métriques pour l'indicateur de vitesse.

Paris, 20/06/2017

Responsable Programmation Logistique et Distribution PEUGEOT.
Monsieur Jean-François PERRIN

Fait à Braine-l Alleud, pour le compte de PSA Groupe le 28/06/2017



Martine BOUVIER
Manager Homologation
Avenue de Finlande, 8
B - 1420 Braine-l'Alleud

PEUGEOT

003200K

Gedaan te Eigenbrakel, in opdracht van PSA Groupe op 28/06/2017

Constitution générale du véhicule

- 1. Nombre d'essieux et de roues : 2 - 4
- 3. Essieux moteurs (*) : 1 à l'avant -

Dimensions principales

- 4. Empattement : 2730 mm
- 4.1. Écartement des essieux : 2730 mm
- 5. Longueur : 4585 mm
- 6. Largeur : 1804 mm
- 7. Hauteur : 1470 mm

Masses

- 13. Masse en ordre de marche : 1375 kg
- 13.2. Masse réelle du véhicule : 1448 kg
- 16.1. Masse en charge maximale techniquement admissible : 1870 kg
- 16.2. (...) prévue sur chaque essieu : 1. : 1050 kg
2. : 980 kg
- 16.4. (...) de l'ensemble : 3170 kg
- 18. Masse tractable maximale techniquement admissible en cas de : / kg
- 18.1. Remorque à timon d'attelage : / kg
- 18.3. Remorque à essieu central : 1300 kg
- 18.4. Remorque non freinée : 680 kg
- 19. Masse verticale statique maximale techniquement admissible au point d'attelage : 71 kg

Propulsion

- 20. Constructeur du moteur : PEUGEOT
- 21. Code du moteur inscrit sur le moteur: BH101
- 22. Principe de fonctionnement: 4 temps -
allumage par compression

- 23. Électrique pur : non
- 23.1. Véhicule [électrique] hybride: non
- 24. Nombre et disposition des cylindres : 4 en ligne
- 25. Capacité du moteur : 1560 cm³
- 26. Carburant: gazole
- 26.1. monocarburant
- 26.2. (Bicarburant uniquement) : /
- 27.1. Puissance nette maximale: 85 kw à 3500 tr/min
- 29. Vitesse maximale : 194 km/h
- 30. Voies des essieux : 1. : 1565 mm
2. : 1560 mm

35. Combinaison pneumatiques/roues: Voir tableau au point 52

Dispositifs de freinage

36. Connexions pour le freinage de la remorque: /

Carrosserie

- 38. Code de la carrosserie : AF
- 40. Couleur du véhicule : gris
- 41. Nombre et configuration des portes: 4 portes battantes
- 42. Nombre de places assises (y compris celle du conducteur): 5
- 42.1. Nombre de places assises conçues pour être utilisées uniquement lorsque le véhicule est à l'arrêt : /
- 42.3. Nombre de places accessibles par des utilisateurs en fauteuil roulant: /

Performances environnementales

- 46. Niveau sonore à l'arrêt : 72 dB (A) à un régime de 2625 tr/min-1 - en marche : 68.3 dB (A)
 - 47. Niveau des émissions d'échappement: Euro 6
 - 48. Émissions de gaz d'échappement
- Numéro du règlement de base et du dernier règlement modificateur applicable: 715/2007*2015/45W

1.1. Procédure d'essai: /

Carburant	CO mg/km	HC mg/km	NOx mg/km	HC+NOx mg/km	Particules mg/km
gazole	/	/	/	/	/

Carburant	CO g/kWh	THC g/kWh	NOx g/kWh	Particules g/kWh	Opacité de la fumée (ELR) m-1
gazole	/	/	/	/	/

1.2. Procédure d'essai: type I: Euro 6

Carburant	CO mg/km	THC mg/km	NMHC mg/km	NOx mg/km	THC+NOx mg/km	NH 3 ppm	Particules (masses) mg/km	Particules (nb) #/km
gazole	117.9	/	/	62.2	70.4	/	0.09	0.01 x 10 ¹¹

2.1. Procédure d'essai: ETC (le cas échéant)

Carburant	CO g/kWh	NOx g/kWh	NMHC g/kWh	THC g/kWh	CI14 g/kWh	Particules g/kWh
gazole	/	/	/	/	/	/

48.1. Fumées, valeur corrigée du coefficient d'absorption: 0.51 m-1

49. Émissions de CO2/consommation de carburant/consommation d'énergie électrique:

1. Tous systèmes de propulsion hors véhicules électriques purs:

Carburant	Cond. Urbaines		Cond. extra-urbaines		Cond. mixtes		Pondéré, cond. mixtes	
	g/km	l/100 km	g/km	l/100 km	g/km	l/100 km	g/km	l/100 km
gazole	93	3.6	81	3	85	3.2	/	/
	/	/	/	/	/	/	/	/
	g/km	m3/100 km	g/km	m3/100 km	g/km	m3/100 km	g/km	m3/100 km

2. Véhicules électriques purs et véhicules électriques hybrides rechargeables de l'extérieur

Consommation d'énergie électrique (/): / Wh/km

Autonomie en mode électrique: / km

3. Véhicule pourvu d'éco-innovation(s): non

3.1. Code général de la ou des éco-innovations:

3.2. Total des réductions d'émissions de CO2 obtenues grâce à la ou aux éco-innovations :

Carburant	Total des réductions CO2 (g/km)
gazole	/

Divers

51. Véhicules à usage spécial: /

52. Remarques:

Combinaisons pneumatiques/roues homologuées:

E.1	225/45R17 88H	205/55R16 88H	195/65R15 88H
	7.50J17 (e=44)	7.00J16 (e=44)	6.50J15 (e=42)
E.2	225/45R17 88H	205/55R16 88H	195/65R15 88H
	7.50J17 (e=44)	7.00J16 (e=44)	6.50J15 (e=42)

Roues 15 pouces impossibles si frein de stationnement électrique

(*) (nombre, emplacement, cratage d'un autre essieu)